



BTP BANQUE

GRUPE CREDIT COOPERATIF

**CONDITIONS ET TARIFS
DES OPERATIONS
ET SERVICES BANCAIRES
APPLICABLES AUX ENTREPRISES**

1^{ER} SEPTEMBRE 2019



Banque du Bâtiment et des Travaux Publics

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 81 210 000 €
RCS PARIS 339 182 784 - APE 6419 Z - N° TVA FR 31 339 182 784 - N° ORIAS 07 034 315

Siège social : 48 rue La Pérouse - CS 51686 - 75773 PARIS CEDEX 16

Téléphone : 01 40 67 35 00 - Télécopie : 01 47 24 80 80

www.btp-banque.fr

Vous avez choisi de faire confiance à BTP Banque et nous vous en remercions. Nous vous adressons nos conditions tarifaires actualisées et applicables au 1^{er} septembre 2019. Celles-ci sont également disponibles dans nos Centres d’Affaires et peuvent être consultées sur notre site Internet www.btp-banque.fr.

Attentive, depuis 100 ans, aux défis et aux besoins spécifiques de votre activité, BTP Banque conseille et propose des services adaptés à vos réalités quotidiennes.

Votre Chargé(e) d’Affaires est à votre écoute pour répondre à toute demande d’information et vous apporter les conseils et précisions qui pourraient vous être nécessaires. Il pourra aussi vous faire découvrir la gamme constamment enrichie des prestations proposées par BTP Banque.

En vous remerciant de votre confiance et de votre fidélité.



LES TARIFS DES SERVICES LES PLUS COURANTS	4
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	5
BANQUE À DISTANCE	7
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	10
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	13
FINANCEMENTS	14
ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	17
INGÉNIERIE SOCIALE ET FINANCIÈRE	18
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	18
OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER	18
RÉSoudre UN LITIGE	19

LES TARIFS DES SERVICES LES PLUS COURANTS

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient pour le client de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que l'établissement fournit au client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de l'établissement perçue à ce titre.

■ FRAIS DE TENUE DE COMPTE COURANT (PAGE 5)

➤ En euros ou en devises, par compte..... 165 € par trimestre

■ ABONNEMENTS À DES SERVICES BANQUE EN LIGNE BTPNET (PAGES 7 À 10)

➤ BTPNET Comptes..... 16 € par mois
➤ BTPNET Remises..... à partir de 29 € par mois
➤ BTPNET Télétrans..... selon protocole choisi
➤ Options Cautions..... 10 € en plus de l'abonnement de banque en ligne

■ FRAIS D'OPÉRATIONS (PAGE 11)

➤ Frais par virement SEPA⁽¹⁾ ordinaire via BTPNET..... 0,20 €
➤ Frais par prélèvement SEPA⁽¹⁾ émis..... 0,34 €
➤ Frais par virement de trésorerie via BTPNET en euros (France et UE)..... 7 € par virement

■ COTISATIONS CARTES (PAGE 10)

➤ Cotisation carte Visa Business
■ A débit immédiat ou différé..... 55 € par an
➤ Cotisation carte Visa Gold Business
■ A débit immédiat ou différé..... 130 € par an

■ COMMISSION D'INTERVENTION (PAGE 13)

➤ Commission d'intervention (maximum 10 opérations par jour)..... 12 € par intervention

■ CAUTIONS DONNÉES – ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE (PAGE 15)

➤ Retenue de garantie
■ Taux minimum..... 1,10 %
■ Frais de délivrance minimum par BTPNET..... 25 €
➤ Autres cautions
■ Taux minimum..... 1,50 %
■ Frais de délivrance minimum par BTPNET..... 36 €

Offres et services sous réserve d'acceptation de BTP Banque. Nos tarifs sont indiqués en euros au 1^{er} septembre 2019. Les tarifs et commissions assujettis à la TVA sont signalés par la mention « HT+TVA ». Dans ce cas, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération s'applique. Toute modification des présentes conditions tarifaires et/ou de leur traitement fiscal résultant d'une mesure d'ordre législatif ou réglementaire prendra effet dès l'entrée en vigueur de la dite mesure. Toute modification de tarifs à l'initiative de la Banque fera l'objet d'une information préalable 1 mois avant la date de mise en application. Tarifs 1^{er} septembre 2019. Prix en euros, exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

(1) Inclut la Suisse.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

■ OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

> Ouverture de compte.....	Gratuit
> Clôture de compte.....	Gratuit
> Transfert de compte entre centre d'affaires / agences BTP Banque.....	Gratuit

■ RELEVÉS DE COMPTE

> Extrait minute.....	3,05 €
> Relevé de compte quotidien.....	75 € par trimestre
> Relevé de compte hebdomadaire.....	15 € par trimestre
> Relevé de compte décadaire.....	11,25 € par trimestre
> Relevé de compte bimensuel.....	7,50 € par trimestre
> Relevé de compte mensuel.....	Gratuit
> RAFEC (Relevé Annuel de Frais d'Encaissement par Carte).....	Gratuit
> RMFEC (Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement par Carte).....	Gratuit

■ TENUE DE COMPTE

> Commission de mouvement.....	0,165 % (minimum de 25 € par trimestre)
> Frais de tenue de compte courant en euros ou en devises, par compte.....	165 € par trimestre
> Frais de tenue de compte courant inactif (après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L312-19 du Code Monétaire et Financier).....	30 € par an ⁽¹⁾
> Actualisation des données juridiques, administratives et comptables du dossier (changement de mandataire, K bis, associés, augmentation de capital...).....	55 €
> Fusion de compte (en agios)	
■ Mise en place.....	40 €
■ Par mois.....	35 € par compte (maximum 175 € par mois)
■ Par trimestre.....	100 € par compte (maximum 500 € par trimestre)

■ CENTRALISATION DE TRÉSORERIE

> Centralisation de trésorerie.....	Nous consulter
-------------------------------------	----------------

(1) À concurrence du solde disponible sur le compte.

■ SERVICES EN CENTRE D'AFFAIRES

> Remise de chèques	Gratuit
> Paiement de chèques	Gratuit

Dates de valeur

> Remise de chèques	Jour ⁽²⁾ + 1 ouvré
> Paiement de chèques	Jour ouvré
> Délai d'encaissement ⁽³⁾ ou d'indisponibilité sur remise chèque	15 jours ouvrés maximum
> Paiement d'un prélèvement SEPA	Jour de règlement*
> Emission d'un prélèvement SEPA*	Jour de règlement*
> Emission d'un virement SEPA*	Jour de règlement*
> Réception d'un virement SEPA*	Jour de règlement*
> Frais de recherche d'adresse inconnue liés à un pli non distribuable (PND)	11 €

(2) Jour de traitement de la remise (du lundi au vendredi). (3) Délai pendant lequel la banque peut notifier au client son choix de ne prendre le chèque qu'à l'encaissement et différer ainsi la mise à disposition du montant du chèque tant que le délai d'encaissement n'est pas écoulé.

* Le jour de règlement est le jour ouvrable (au sens de la convention de compte courant) au cours duquel, pour les opérations passées au crédit, le règlement interbancaire est intervenu au profit de la banque du bénéficiaire et, pour les opérations au débit, le jour ouvrable au cours duquel le montant de l'opération est débité du compte du client/payer. Ce jour, variable selon le canal d'acquisition de la demande d'exécution, est fonction de l'heure à laquelle l'ordre est réceptionné par la banque (cf. en fonction de la nature de l'opération, l'heure limite de réception d'un ordre de paiement, telle que définie dans la convention de compte courant).

■ SERVICES BANCAIRES DE BASE

Les services bancaires de base dans le cadre du droit au compte (service défini par les articles L312-1 et D312-5-1 du Code monétaire et Financier). Clients dont le compte est ouvert chez BTP Banque sur désignation de la Banque de France suivant l'article L312-1 du Code Monétaire et Financier (services définis aux articles D. 312-5 et D.312-5-1 du Code Monétaire et Financier, offerts dans le cadre du droit au compte).

Liste des 12 services offerts gratuitement dans le cadre du droit au compte : **Gratuit**

- > L'ouverture, la tenue et la clôture du compte ;
- > Un changement d'adresse par an ;
- > La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire ;
- > La domiciliation de virements bancaires ;
- > La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte ;
- > L'encaissement de chèques et de virements bancaires ;
- > Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance ;
- > Des moyens de consultation à distance du solde du compte ;
- > Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte ;
- > Une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne ;
- > Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services ;
- > La réalisation des opérations de caisse.

BANQUE À DISTANCE

BTPNET : OFFRE DE BANQUE À DISTANCE

■ 3 OFFRES DE BANQUE À DISTANCE SELON VOS BESOINS :

- > BTPNET Comptes pour accéder à vos comptes par internet et réaliser des opérations simples
- > BTPNET Remises pour des besoins par internet plus avancés
- > BTPNET Télétrans pour accéder à vos comptes par télétransmission et bénéficier de services par internet à la carte

BTP Banque vous offre tous les services de banque en ligne et de télétransmission dont vous avez besoin pour simplifier la gestion de vos flux.

■ BTPNET COMPTES

L'essentiel de la banque en ligne pour réaliser des opérations simples :

- La consultation de comptes.
- La réalisation et le suivi des opérations bancaires : saisie de virement unitaire (de compte à compte, SEPA, permanent)
- Le suivi des effets de commerce et prélèvements reçus.
- > Abonnement à BTPNET Comptes 16 € par mois
- > Abonnement à l'option bourse + 5 € par mois
- > Abonnement à l'option cautions + 10 € par mois
- > Mise en place de l'abonnement BTPNET Comptes 50 € HT + TVA
- > Intervention sur l'abonnement BTPNET Comptes à la demande du client (import de destinataires, modification de plafonds de virement ou modification d'habilitations) 50 € HT + TVA
- > Réédition codes d'accès à BTPNET via BTPNET Gratuit
- > Réédition codes d'accès à BTPNET en centre d'affaires 8,40 €

■ SERVICE SEPAmail

> Demande de vérification d'IBAN

Ce service permet de vérifier la fiabilité des coordonnées bancaires transmises par un tiers (client ou fournisseur) en contrôlant que le compte indiqué existe et correspond bien au titulaire tel que connu par l'établissement teneur de compte. Les demandes de vérifications sont envoyées aux banques adhérentes au service SEPAmail DIAMOND de SEPAmail.eu (*)

- > Abonnement 20 € HT + TVA par mois
- > Demande de vérification d'un IBAN 1 € par demande

(*) SEPAmail est une solution gérée par la société SEPAmail.eu, dont le but est de proposer une messagerie sécurisée en vue d'échanger des informations de manière sécurisée. SEPAmail.eu compte aujourd'hui six groupes bancaires partenaires : BNP Paribas, groupe BPCE (Banque Populaire et Caisse d'Épargne), Crédit Agricole, Crédit Mutuel, CIC, La Banque Postale et Société Générale. Ceci représente, en France, plus de 90 % des comptes de particuliers et d'entreprises.

■ BTPNET REMISES

L'essentiel de la banque en ligne, des services au quotidien plus riches et à la carte :

- Saisie de remises d'ordres de paiement
- Dépôt de remises d'ordres
- Signature des remises
- Téléchargement de relevés
- Abonnement à BTPNET Remises intégrant les services BTPNET Comptes, le suivi et la signature des remises d'ordres, la récupération des comptes rendus de traitement des remises, des impayés et des relevés de modifications de coordonnées bancaires 16 € par mois
- Abonnement à l'option bourse + 5 € par mois
- Abonnement à l'option cautions + 10 € par mois
- Mise en place de l'abonnement BTPNET Remises 100 € HT + TVA
- Intervention sur l'abonnement BTPNET Remises à la demande du client (import de destinataires, modification de plafonds de virement ou modification d'habilitations) 50 € HT + TVA
- Réédition code d'accès à BTPNET Remises en centre d'affaires 8,40 €
- Réédition code d'accès à BTPNET via BTPNET Gratuit
- Services client vers banque / remises d'ordres
 - Abonnement à l'option de saisie de virements et d'effets (canal e-saisie) 13 € par mois
 - Abonnement à l'option de dépôt de remises d'ordres (canal e-transfert) 20 € par mois
- Services banque vers client / relevés
 - Récupération des relevés via la banque en ligne Gratuit
- Frais par écritures comptables dans les relevés (relevés de comptes, virements SEPA reçus et prélèvements SEPA CORE et B2B reçus)
 - pour les relevés au format CFONB 0,08 € par écriture
 - pour les relevés au format XML 0,12 € par écriture

■ BTPNET TÉLÉTRANS

Une offre de communication bancaire multi-protocoles pour échanger des fichiers de paiements et / ou des relevés par télétransmission avec des services de banque en ligne à la carte.

- Abonnement à BTPNET Télétrans selon protocole choisi
 - Mise en place de l'abonnement BTPNET Télétrans 100 € HT + TVA
 - Intervention sur l'abonnement BTPNET Télétrans à la demande du client (import de destinataires, modification de plafonds de virement ou modification d'habilitations) 50 € HT + TVA
- Réédition codes d'accès à BTPNET Télétrans en centre d'affaires 8,40 €
- Réédition codes d'accès à BTPNET via BTPNET Gratuit
- EBICS
 - Mise en place de l'abonnement EBICS 300 € HT + TVA
 - Modification de l'abonnement EBICS 50 € HT + TVA
 - Abonnement EBICS Remises d'ordres (profil TS avec signature électronique jointe ou profil T avec signature électronique disjointe via la banque en ligne) 26 € par mois
 - Abonnement EBICS Remises d'ordres et relevés (profil TS avec signature électronique jointe ou profil T avec signature électronique disjointe via la banque en ligne) 55 € par mois
- SwiftNet FileAct
 - Mise en place de l'abonnement SwiftNet FileAct 500 € HT + TVA
 - Modification de l'abonnement SwiftNet FileAct 100 € HT + TVA
 - Abonnement Swiftnet 180 € par mois
- Services banque vers client / relevés
 - Récupération des relevés via la banque en ligne Gratuit

> Frais par écritures comptables restituées dans les relevés (relevés de compte, virements SEPA reçus et prélèvements SEPA CORE et B2B)	
- pour les relevés au format CFONB	0,08 € par écriture
- pour les relevés au format XML	0,12 € par écriture
> Services complémentaires	
- Services BTPNET Comptes	Gratuit
- Option de saisie de virements et d'effets (canal e-saisie)	13 € par mois
- Option de dépôt de remises d'ordres (canal e-transfert)	20 € par mois
- Option bourse	5 € par mois
- Option cautions	10 € par mois
- Réédition codes d'accès à BTPNET en centre d'affaires	8,40 €
- Réédition codes d'accès à BTPNET via BTPNET	Gratuit

■ OPÉRATIONS SUR LA BANQUE EN LIGNE OU PAR TÉLÉTRANSMISSION

> Frais par virement SEPA ordinaire	0,20 € par virement
> Frais par virement SEPA jour	0,40 € par virement
> Frais par virement SEPA spécial	0,40 € par virement
> Frais par virement de trésorerie en euros (France et UE)	7 € par virement
> Frais par virement tiers urgent en euros (France et UE)	7 € par virement
> Émission d'un virement non SEPA	cf. guide des opérations bancaires avec l'étranger
> Émission d'un prélèvement SEPA	0,34 €
> Émission d'un prélèvement SEPA B2B	0,50 €
> Impayé prélèvement SEPA ou SEPA B2B émis (pour défaut de provision ou autres motifs)	12 €
> Frais par remise non confirmée par signature électronique	15 € par fax et par remise

SOL CAP PRO : SOLUTION DE SÉCURISATION DE VOS ÉCHANGES SUR INTERNET

> 1 SOL CAP PRO BTP Banque par utilisateur (lecteur et carte sésame)	Gratuit
> Fourniture d'un lecteur CAP supplémentaire	8,25 € HT + TVA par lecteur
> Fourniture d'une carte Sésame supplémentaire	8,25 € HT + TVA par an
> Renouvellement lecteur CAP (lecteur obsolète, cassé ou perdu)	8,25 € HT + TVA par lecteur
> Refabrication carte Sésame	8,25 € HT + TVA
> Réédition du code confidentiel carte Sésame	4,60 € HT + TVA

TURBO SUITE ENTREPRISE : LOGICIEL DE GESTION DES FLUX

■ MISE EN PLACE ET VIE DU SERVICE

> Frais de mise en place et de formation sur site ou à distance	Nous consulter
> Service après-vente (hors contrat d'assistance)	Nous consulter

■ ABONNEMENTS À DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE

TURBO SOLUTION LOGICIEL : SUITE ENTREPRISE

> Abonnement* limité à 5 banques	40 € HT + TVA par mois
> Abonnement* avec un nombre de banques illimité	50 € HT + TVA par mois
> Abonnement à l'option Rapprochement de trésorerie	+ 25 € HT + TVA par mois
> Abonnement à l'option Gestion de trésorerie	+ 35 € HT + TVA par mois
> Abonnement à l'option Gestion des mandats	+ 25 € HT + TVA par mois
> Abonnement à l'option Mobilité +	+ 10 € HT + TVA par mois par utilisateur

(*) Incluant un utilisateur Suite Entreprise Mobile

TURBO SOLUTION EN LIGNE : SUITEENTREPRISE.COM

- > Abonnement*30 € HT + TVA par mois pour 1 banque
+ 10 € HT + TVA par mois par banque par supplémentaire
- > Abonnement à l'option Vérification des IBAN (SEPAmail Diamond) + 10 € HT + TVA par mois
- > Abonnement à l'option Gestion du risque commercial (Ellisphère) + 15 € HT + TVA par mois
- > Abonnement à l'option Mobilité + + 10 € HT + TVA par mois par utilisateur
- > Forfait incluant : connexion EBICS TS + SuiteEntreprise.com + en délégation simple
(3 signataires maximum) avec droits d'accès sur tous les comptes
+ un 1^{er} utilisateur Suite Entreprise Mobile30 € HT + TVA par mois

* incluant un 1^{er} utilisateur Suite Entreprise Mobile

CERTIFICATION ÉLECTRONIQUE

■ CERTIFICATION NUMÉRIQUE

- > Certification électronique CertEurope unitaire (engagement 3 ans)95 € HT + TVA par an
- > Certification électronique CertEurope en cas de commande multiple, de commande
supplémentaire ou en accompagnement d'un abonnement BTPNET (engagement de 3 ans) 60 € HT + TVA par an et par certificat
- > Certificat 3SKey « SWIFT Secure Signature Key »90 € HT + TVA pour 3 ans

■ OFFRE collect.online

- > Gestion et suivi des prélèvements, émission automatique des prélèvements,
gestion des impayés, gestion des débiteurs, préparation des reçus fiscaux,
<http://www.collect.online/> (service proposé en partenariat avec S-Money) Nous consulter

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT CARTES

■ COTISATIONS CARTES ET SERVICES LIÉS A LA CARTE BANCAIRE

Cotisation prélevée à l'adhésion puis à chaque anniversaire de celle-ci.

- > Cotisation carte de paiement Visa Business Electron45 € par an
- > Cotisation carte de paiement Visa Business
- À débit immédiat ou différé55 € par an
- > Cotisation carte de paiement Visa Gold Business
- À débit immédiat ou différé130 € par an
- > Retrait d'espèces dans les DAB* Crédit Coopératif, Caisse d'Épargne et Banque Populaire en zone Euro Gratuit
- > Retrait d'espèces dans les DAB* hors Crédit Coopératif, Caisse d'Épargne
et Banque Populaire en zone Euro 1 € par retrait (à partir du 5^e retrait par mois)
- > Retrait d'espèces hors zone Euro4 € par retrait
- > Restitution de carte après capture dans un DAB*18,76 €
- > Paiement par carte Zone Euro Gratuit
- > Paiement par carte hors Zone Euro2,90 % avec maximum de 6,50 €
- > Modification de plafond carte bancaire en centre d'affaires12 €
- > Réédition de code confidentiel8,50 €
- > Frais d'opposition (blocage) de la carte par le porteur pour perte, vol ou usage frauduleux Gratuit
- > Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque40 €
- > Reconfaction de carte Gratuit
- > Envoi (en recommandé) de la carte Tarif des frais postaux en vigueur
- > Recherche de facturette en cas de contestation d'opération Gratuit

* DAB : Distributeur Automatique de Billets

■ CONTRATS COMMERÇANTS (Y COMPRIS ACCEPTATION DES TRANSACTIONS SANS CONTACT)

> Fourniture du TPE dont TPE IP/ADSL	Nous consulter
> Commission sur transaction zone Euro et hors zone Euro	Nous consulter
> Vente sur Internet	Nous consulter
> Frais d'impayé sur carte bancaire	
- Carte Zone euro	21,75 €
- Carte internationale hors Zone euro	66 €

* Distributeur Automatique de Billets

VIREMENTS

■ FRAIS D'ÉMISSION D'UN VIREMENT

En centre d'affaires

> Frais par virement SEPA ordinaire	4 € par virement
> Frais par virement SEPA jour	8 € par virement
> Frais par virement SEPA spécial	8 € par virement
> Frais par virement de trésorerie en euros (France et UE)	15 € par virement
> Frais par virement SEPA tiers urgent en euros (France et UE)	15 € par virement

Par la banque en ligne

> Frais par virement SEPA ordinaire	0,20 € par virement
> Frais par virement SEPA jour	0,40 € par virement
> Frais par virement SEPA spécial	0,40 € par virement
> Frais par virement de trésorerie en euros (France et UE)	7 € par virement
> Frais par virement tiers urgent en euros (France et UE)	7 € par virement
> Virement non SEPA externe occasionnel ou permanent international	cf. guide des opérations bancaires avec l'étranger

■ RÉCEPTION DE VIREMENTS

> Réception d'un virement SEPA ⁽¹⁾ en centre d'affaires	Gratuit
> Réception d'un virement interne	Gratuit
> Réception d'un virement SEPA Instantané (Instant Payment)	Gratuit

■ OPÉRATIONS ET INCIDENTS SUR VIREMENTS

> Révocation d'un virement avant son exécution dans les délais légaux de révocation	Gratuit
> Virement - demande de rappel de fonds par ordre	19 €
> Virement - demande de rappel de fonds par remise	Nous consulter
> Frais de mise en place d'un virement permanent centre d'affaires	5 €
> Modification d'un virement permanent en agence	3 €
> Modification d'un virement permanent via BTPNET	Gratuit

(1) Inclut la Suisse.

PRÉLÈVEMENTS

■ FRAIS D'ÉMISSION DE PRÉLÈVEMENTS

- > Emission d'un prélèvement SEPA télétransmis 0,34 €
- > Emission de prélèvement SEPA B2B télétransmis 0,50 €

■ RÉCEPTION DE PRÉLÈVEMENTS

- > Réception de prélèvement SEPA Gratuit

■ AUTRES SERVICES

- > Création d'un Identifiant Créancier SEPA 42 €
- > Gestion d'un créancier dans une liste blanche (autorisé à prélever) 5 € par opération
- > Gestion d'un créancier dans une liste noire (non autorisé à prélever) 5 € par opération
- > Gestion d'un mandat avec limitation de montant et/ou de périodicité 5 € par opération
- > Frais de blocage de tout prélèvement SEPA 5 € par opération

■ OPÉRATIONS SUR PRÉLÈVEMENTS

- > Mise en place d'un consentement SEPA B2B 10 €
- > Modification ou révocation d'un consentement SEPA B2B 5 €
- > Opposition sur prélèvement SEPA avant son exécution Gratuit
- > Contestation d'un prélèvement Gratuit
- > Révocation de mandat de prélèvement 5,10 €

CHÈQUES

- > Fourniture et renouvellement de chèquiers Gratuit
- > Frais d'envoi de chéquier à domicile
 - En envoi simple 3,50 € par chéquier
 - En recommandé avec Accusé Réception 7,60 € par chéquier
- > Frais d'émission d'un chèque de banque 12 €
- > Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur 13 € par chèque
- > Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur 26 € par chéquier
- > Opération d'encaissement
 - Télécollecte de chèques Nous consulter

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

■ COMMISSION D'INTERVENTION

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

> Commission sur opérations nécessitant une intervention (maximum 10 opérations par jour).....12 € par intervention

■ OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- > Frais de recherche de document ou de chèque de moins d'un an
(hors champ d'application de la Directive européenne des Services de Paiement).....15,60 €
- > Frais de recherche de document ou de chèque de plus d'un an
(hors champ d'application de la Directive européenne des Services de Paiement).....31,20 €
- > Photocopie unitaire d'un document0,83 € HT + TVA
- > Frais de saisie-attribution110 € HT + TVA
- > Frais par saisie administrative à tiers détenteur.....10 % du montant de la saisie avec
un plafond fixé à 83,33 € HT + TVA
- > Traitement d'une réclamation.....Gratuit
- > Renseignements commerciaux13 € HT + TVA
- > Communication de renseignements chiffrés
(demande d'experts comptables, commissaires aux comptes...).....130 € HT + TVA
- > Lettre aux commissaires aux comptes.....70 € HT + TVA

■ INCIDENTS DE PAIEMENT

- > Chèque remis, revenu impayé.....20 €
- Rejet avec motif sans provision.....Gratuit
- > Forfait de frais par chèque rejeté (pour défaut de provision ou autres motifs)
 - Montant du chèque ≤ à 50 €.....18 € par rejet*
 - Montant du chèque > à 50 €.....38 € par rejet*
- Le forfait de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet (lettre MURCEF), les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation, les frais de représentation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.
- > Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision reçu au débit
 - somme < 20 €.....frais identiques au montant du prélèvement rejeté
 - somme ≥ 20 €.....8 € par rejet*

* Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément

FINANCEMENTS*

■ CRÉDITS COURT TERME

> Frais d'étude ou de renouvellement de dossier Nous consulter

■ DÉCOUVERTS

> Découvert autorisé :

- Intérêts débiteurs Nous consulter
- Intérêts débiteurs en cas de dépassement du découvert préalablement accordé Dans la limite du taux d'usure
- Commission de non-utilisation trimestrielle ou annuelle Nous consulter

> Découvert non autorisé Nous consulter

> Commission de plus fort découvert (calculée en % sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois) 0,15 %

> Commission d'engagement (trimestrielle ou semestrielle) Nous consulter

> Information annuelle des cautions, par garant et par découvert 45 € par an

> Envoi d'échelle d'intérêts (Calcul d'intérêts détaillés par compte) 18,60 €

Le ticket d'agios restitue le taux journalier appliqué et le taux effectif global calculé sur la base de l'année civile 365 ou 366 jours.

■ ESCOMPTE

> Intérêts d'escompte Nous consulter

> Délai de paiement de LCR-BOR*** J - 1 calendaire

> Délai pour LCR-BOR*** remis à l'encaissement J + 4 calendaire

> Traitement de remise d'effets sur papier à l'encaissement ou à l'escompte 7,50 €

> Commission de manipulation par LCR ou BOR*** papier 4 €

> Traitement de remise d'effets télétransmis à l'encaissement ou à l'escompte 4,80 €

> Commission de manipulation par LCR ou BOR*** télétransmis 0,50 €

> Commission d'incidents 17 €

Rejet de LCR ou BOR*** domicilié, effet impayé (veille de l'échéance), réclamation d'effet (jour de réclamation), prorogation d'effet, modification d'effet.

*** LCR : Lettre de Change Relevé ; BOR : Billet à Ordre Relevé

■ MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILY)

> Intérêts prépaiement BTP Loi Dailly Nous consulter

> Intérêts en cas de dépassement de l'autorisation préalablement accordée Nous consulter

> Créance échue Nous consulter

> Prépaiement BTP Loi Dailly gestion en Pool Nous consulter

> Commission d'autorisation 0,10 % du montant de l'autorisation par mois

> Commission de gestion 130 € par mois

> Mainlevée partielle ou totale de notification 30 € par notification

> Commission de notification 25 €

> Prorogation de créance 25 €

> Frais d'impayé 25 €

> Commission de réclamation 25 €

■ MOBILISATION DE CRÉANCES NÉES À L'ÉTRANGER (MCNE)

..... Nous consulter

■ ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE – CAUTIONS DONNÉES

> Retenues de garantie simple avant et après réception sur marché français	
- Taux minimum ⁽¹⁾	1,10 %
- Frais de délivrance en centre d'affaires.....	40 €
- Frais de délivrance BTPNET.....	25 €
> Retenue de garantie à 1 ^{ère} demande avant et après réception	
- Taux minimum ⁽¹⁾	1,30 %
- Frais de délivrance en centre d'affaires.....	50 €
- Frais de délivrance BTPNET.....	36 €
> Restitution d'acompte, bonne fin, garantie de paiement de sous traitant	
- Taux minimum ⁽¹⁾	1,50 %
- Frais de délivrance.....	80 €
> Cautions spécifiques (cautions sur marchés non standard, loyer, essence, carrières, garantie financière d'achèvement...)	
- Taux minimum ⁽¹⁾	1,60 %
- Frais de délivrance.....	Minimum 120 €
> Opérations en Pool EPS.....	Nous consulter
> Copie certifiée conforme.....	Montant de création de l'acte original avec un minimum de 40 €
> Frais sur oppositions, prolongations et appels en paiement	
- Frais d'instruction du dossier.....	150 €
- Courrier supplémentaire.....	50 €
> Frais d'enregistrement des contre-garanties.....	Selon montant de la garantie avec un minimum de 30 €
> Commission pour mainlevée partielle.....	30 €
> Caution sur prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations.....	Nous consulter

(1) Minimum de perception de 10 € par trimestre

■ FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

> Crédits à moyen et long terme à partir de 3 ans à taux fixe, à taux variable et à taux révisable.....	Nous consulter
> Crédits long terme bonifiés sur ressources de la Banque Européenne d'Investissements (BEI).....	Nous consulter
> Crédits confirmés.....	Nous consulter
> Crédit bail mobilier.....	Nous consulter
> Crédit bail immobilier.....	Nous consulter

■ FRAIS DE GESTION DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT

> Frais d'étude et de réalisation.....	Nous consulter
> Frais de modification d'un contrat.....	1% avec minimum 1500 €
> Avenant au contrat (réaménagement d'échéancier, substitution de garantie, transfert d'encours, modification de taux...) hors refacturation des frais réels.....	1% avec minimum 1500 €
> Frais de montage de dossier en dépassement.....	Nous consulter
> Réédition de tableau d'amortissement.....	20 €
> Modification du RIB de la domiciliation.....	30 €
si domiciliation chez BTP Banque.....	Gratuit
> Frais de réémission de tous types (échéances, chèques...).....	25 €
> Frais de délivrance de décompte pour remboursement anticipé.....	125 €
> Indemnité de remboursement anticipé.....	Dispositions contractuelles
> Frais de traitement du remboursement anticipé.....	120 €
> Attestation de toutes natures (remboursement, prêt soldé...).....	20 €
> Etablissement de procuration.....	120 €

■ CAUTIONS ET GARANTIES REÇUES

> Gage d'espèces.....	185 €
> Gage de véhicule.....	185 €
> Nantissement de compte titres financiers.....	185 €
> Nantissement d'assurance vie, de bon de caisse, de bon de capitalisation et de compte à terme.....	410 €
> Nantissement de parts de SARL, SCI, SNC (par acte).....	410 €
> Hypothèque aérienne.....	410 €
> Hypothèque fluviale.....	410 €
> Hypothèque maritime.....	Frais fixes de 410 € + frais réels de 0,50 %
> Nantissement de fonds de commerce.....	350 €
> Nantissement de matériel et outillage et gage sans dépossession.....	330 €
> Mainlevée de garantie.....	350 €
> Mainlevée de gage (véhicules / espèces / instruments financiers).....	105 €
> Information annuelle des cautions à la charge de l'emprunteur.....	45 € par caution par dossier par an (maximum de 135 €)

* Les informations figurant dans cette rubrique « Financements » ne constituent ni une autorisation de découvert, ni une offre de prêt.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

■ EPARGNE BANCAIRE

- Produits et taux Nous consulter
- EPARFIX (permet de programmer les virements et d'épargner automatiquement) 7,20 € par an
- EPARPLUS (permet de mettre en place des virements automatiques d'un compte possédant des excédents de trésorerie) 7,20 € par an

■ PLACEMENTS FINANCIERS

- Bon de caisse, Compte à terme (CAT), Certificat de dépôt négociable (CDN), Titre créance négociable (TCN)..... Nous consulter

■ PLACEMENTS BOURSISERS

- Opérations de Bourse
 - Commissions de Bourse pour achat et vente de titres en centre d'affaires 1% (minimum 12 €)
 - Commissions de Bourse pour achat et vente de titres via BTPNET option bourse 0,75% (minimum 7 €)
 - Achat ou vente d'obligations françaises en centre d'affaires 0,718% (minimum 12 €)
 - Achat ou vente d'obligations françaises via BTPNET option bourse 0,478% (minimum 7 €)
 - Opérations sur bourses étrangères Variable selon les places
 - Annulation et modification d'ordre de Bourse, ordre non exécuté Gratuit
- Opérations sur titres
 - Amortissement-remboursement, encaissement de coupons Gratuit
- Souscription d'OPC du Groupe Crédit Coopératif Nous consulter
- Souscription et rachat de SICAV et de FCP externes hors Groupe Crédit Coopératif 15,30 €
- OPC Ecofi
 - Droits d'entrée de 0% à 0,05%
 - Frais sur encours (par an) de 0% à 2,99%
 - Rétrocession au groupe Crédit Coopératif de 0% à 50%
- Frais de tenue de compte titres à terme échu (tous comptes)
 - Commission fixe par ligne Gratuit
 - Droits de garde dégressifs selon les montants au 31 décembre :
 - pour les valeurs mobilières émises ou promues par le Groupe Crédit Coopératif Gratuit
 - pour toutes les autres valeurs mobilières dégressifs par tranche :
 - ≤ 50 k€ 0,20% HT + TVA
 - > 50 k€ et ≤ 100 k€ 0,17% HT + TVA
 - > 100 k€ et ≤ 150 k€ 0,15% HT + TVA
 - > 150 k€ 0,10% HT + TVA
 - Minimum de perception 28,75 € HT + TVA

Exemple : Pour un portefeuille de 75 000 €, les droits de garde se calculent de la manière suivante :

$$50\,000 \times 0,20\% + 25\,000 \times 0,17\% = 142,50 \text{ € HT}$$

Taux calculés sur l'évaluation boursière des titres au 31 décembre de l'année précédente (sauf valeurs mobilières émises ou promues par le groupe Crédit Coopératif).

- Transfert de titres vers une autre banque 10,25 € HT + TVA par ligne avec un minimum de 83,75 € HT + TVA
- Relevés de portefeuille annuel Gratuit

INGÉNIERIE SOCIALE ET FINANCIÈRE

■ INGÉNIERIE SOCIALE

- > Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO), participation, intéressement, Plan Epargne Entreprise (PEE), Indemnités de Fin de Carrière (IFC) [Nous consulter](#)

■ INGÉNIERIE FINANCIÈRE

- > Capital - développement, transmission d'entreprise [Nous consulter](#)

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

- > Assurance Matériel [Nous consulter](#)
- > Assurance Homme Clé [Nous consulter](#)
- > Assurance crédit [Nous consulter](#)

OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

Cf. guide des opérations bancaires avec l'étranger

RÉSOLURE UN LITIGE

BTP Banque met tout en oeuvre pour vous apporter la meilleure qualité de service. Toutefois, des insatisfactions ou des difficultés peuvent survenir dans la gestion de votre compte. Vous avez alors la possibilité d'exprimer une réclamation :

- Auprès de votre chargé d'affaires ou de votre directeur de centre d'affaires, qui restent vos interlocuteurs privilégiés ;
- Auprès de notre service Relation Client (dans le cas où aucune solution satisfaisante n'aurait pu être trouvée) :
 - par courrier électronique : relation-client@btp-banque.fr
 - par formulaire « Nous contacter » mis à disposition sur les sites Internet de BTP Banque
 - par courrier : BTP Banque Service Relation Client - 12, boulevard Pesaro – CS 10002 – 92024 Nanterre Cedex
 - par Internet : [https://www.btp-banque.fr/rubrique Réclamation et médiation](https://www.btp-banque.fr/rubrique-Reclamation-et-mediation)

À défaut de réponse sous 5 jours ouvrés, vous recevrez un courrier accusant réception de votre demande. BTP Banque s'engage alors à vous répondre sous 15 jours ouvrés. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai qui, sauf cas très particuliers, ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date de réception de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement, une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

- Le médiateur du crédit aux entreprises (entreprises, créateurs, chefs d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés de financement bancaire, d'assurance crédit ou relatives aux fonds propres. Dossier à remplir sur le site : www.mediateurducredit.fr (contact dans les 48h)
- En dernier recours et dans le cas d'un litige relatif à des services et placements financiers (tels qu'actions, obligations, OPC, SCPI et OCPI), à l'information des investisseurs, à l'exécution des ordres (délais, contenu), à des problèmes de tenue de compte titres, vous pouvez vous adresser au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). La saisine du Médiateur de l'AMF peut se faire gratuitement soit par voie postale à l'adresse suivante : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02, soit en complétant le formulaire de demande de médiation sur le site internet de l'AMF : www.amf-france.org. La charte de la Médiation de l'AMF est également disponible sur ce site.

En cas de souscription par Internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande :

<http://ec.europa.eu/consumers/odr/>

NOS CENTRES D'AFFAIRES ET NOS AGENCES

Créée par et pour les professionnels de la construction, BTP Banque a acquis au cours de son histoire un savoir-faire bancaire reconnu et adapté à l'environnement du BTP. Elle inscrit sa relation avec ses clients dans la durée, grâce à des Chargés d'Affaires qui connaissent et comprennent les enjeux du secteur.

Banque de référence des entrepreneurs et institutionnels de la construction, elle accompagne la profession dans ses évolutions et innove pour répondre aux attentes de chacun, notamment en nouant des partenariats avec les fédérations du BTP.

